

# ACTION URGENTE

## LE RÉDACTEUR EN CHEF D'UN SITE OÛGHOUR RISQUE LA TORTURE

**Dilixiati Paerhati, rédacteur en chef du site Internet ouïghour Diyarim.com, n'a pas été revu depuis le 7 août. On ignore où il se trouve actuellement. Amnesty International craint qu'il ne soit détenu au secret et qu'il ne subisse des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.**

Le 7 août, après avoir reçu un appel téléphonique, Dilixiati Paerhati a été enlevé à son domicile, situé à Ürümqi, dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang (nord-ouest de la Chine), puis emmené à bord d'une voiture par des hommes non identifiés. Personne n'a eu de ses nouvelles depuis lors.

Le 24 juillet, la police avait arrêté Dilixiati Paerhati, membre de l'ethnie ouïghoure, puis l'avait interrogé pendant une semaine de jours au sujet des troubles du 5 juillet. Lors de sa remise en liberté, les enquêteurs lui avaient déclaré qu'« *il n'avait pas de problème* ».

Des violences et des troubles de grande ampleur ont éclaté à Ürümqi et ailleurs au Xinjiang à la suite de la répression par la police de manifestations à l'origine pacifiques organisées dans cette ville par des Ouïghours. Les manifestants protestaient contre l'inaction des autorités après la mort de deux ouvriers ouïghours au cours d'une émeute dans une usine du sud de la Chine, à Shaoguan (province du Guangdong). À la suite de cette violente répression, les autorités ont accusé les Ouïghours vivant hors de Chine, en particulier le Congrès ouïghour mondial et sa présidente Rebiya Kadeer, d'avoir organisé les troubles qui avaient eu lieu.

Le site que Dilixiati Paerhati dirige est inaccessible depuis le 6 juillet, les autorités ayant commencé à bloquer l'accès à Internet, les télécommunications internationales et les services de messagerie SMS à Ürümqi et dans de nombreuses autres villes du Xinjiang le 5 juillet. Les autorités affirment que ces mesures visent à « *empêcher que la violence ne se propage* ».

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à révéler sans délai le lieu où se trouve Dilixiati Paerhati et sa situation au regard de la loi ;
- demandez sa libération immédiate et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction reconnue par le droit international ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce qu'il ne soit pas soumis à la torture ou à d'autres mauvais traitements pendant sa détention ;
- appelez-les à faire le nécessaire pour qu'il lui soit permis d'entrer en contact avec ses proches et un avocat qu'il aura choisi, ainsi que de recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 NOVEMBRE 2009 À :

Président du gouvernement populaire de la région autonome ouïghoure du Xinjiang :

Nur BEKRI Zhuxi  
Xinjiang Weiwuer Zizhiqu Renmin  
Zhengfu, 2 Zhongshanlu, Wulumuqishi,  
830041

Xinjiang Weiwuer Zizhiqu  
République populaire de Chine

**Courriers électroniques :**

[master@xinjiang.gov.cn](mailto:master@xinjiang.gov.cn)

**Formule d'appel : Dear Chairman, /  
Monsieur,**

Directeur du département de la Sécurité publique de la région autonome ouïghoure du Xinjiang :

LIU Yaohua Tingzhang  
Xinjiang Weiwuer Zizhiqu Gong'anting  
58 Huanghelu  
Wulumuqishi 830001

Xinjiang Weiwuer Zizhiqu  
République populaire de Chine

**Formule d'appel : Dear Director, /  
Monsieur,**

**Copies à :**

Président de la Commission d'État pour les affaires ethniques de la République populaire de Chine :

YANG Jing Zhuren  
Guojia Minzu Shiwu Weiyuanhui  
252 Taipingqiaodajie, Xichengqu  
Beijingshi 100800

République populaire de Chine  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## LE RÉDACTEUR EN CHEF D'UN SITE OÛIGHOUR RISQUE LA TORTURE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

À la suite des troubles de juillet dans la région du Xinjiang, les autorités ont arrêté des milliers de personnes, en auraient déferé plusieurs dizaines devant la justice et ont menacé toutes celles impliquées dans ces événements de peines sévères. Elles interprètent tous les signes de dissension comme découlant d'activités « terroristes » ou « séparatistes », justifiant leur répression sévère tout en ignorant les causes profondes de mécontentement.

Des témoignages oculaires dont Amnesty International a eu connaissance contredisent les comptes rendus du gouvernement sur les événements de juillet et semblent indiquer que les autorités ont eu recours à une force excessive ayant fait des blessés et des morts, probablement par centaines, parmi des manifestants non violents à l'origine.

Au Xinjiang, les autorités associent généralement les activités culturelles des Ouïghours, leurs pratiques religieuses et leurs manifestations de dissension aux « trois maux » : « terrorisme, séparatisme et extrémisme religieux ». De nombreux Ouïghours sont détenus de manière arbitraire et incarcérés en tant que prisonniers politiques ou prisonniers d'opinion.

Ilham Tohti, rédacteur en chef d'un autre site Internet populaire, Uighurbiz.net, a été arrêté chez lui le 8 juillet, peu après que les autorités eurent déclaré que les articles publiés sur son site avaient alimenté la violence. Il a démenti les accusations portées contre lui, affirmant qu'il n'accepterait jamais le recours à la violence. Il a été libéré le 23 juillet mais demeure maintenu sous surveillance. Selon certaines informations non confirmées, d'autres membres du personnel et contributeurs réguliers de Uighurbiz.net seraient également portés disparus.

Le 27 septembre, le Comité permanent de l'Assemblée populaire de la région autonome ouïghoure du Xinjiang a introduit une nouvelle réglementation interdisant explicitement l'utilisation d'Internet en vue de « mettre en danger la sécurité de l'État » et d'« encourager le séparatisme ethnique ».

Des dispositions relatives aux infractions constituant une « mise en danger de la sécurité de l'État » figurent dans le code pénal chinois. Parmi les actes incriminés à ce titre, on peut citer la « subversion de l'État », le « séparatisme » et la « divulgation de secrets d'État ». Depuis quelques années, les autorités chinoises ont de plus en plus recours à ces dispositions du Code pénal formulées en termes vagues pour réduire au silence et emprisonner les militants pacifiques et pour entraver la liberté d'expression.

AU 262/09, ASA 17/056/2009, 30 septembre 2009

